



Changement d appartement"échange d'après le bailleur"

Par **cjax**, le **23/08/2018** à **12:27**

Bonjour,c'est assez urgent rnrnSuite a une demande de logement on me propose dans le même immeuble un appartement plus grand car nous vivons dans un deux pièce à 4. rnLa question est : dois-je repeindre tout l'appartement comme la visite conseil me le demande car d'après eux ceci est un échange d'appartement et comme ils ont refait à neuf quelques pièces du futur appartement(cuisine rndeux chambre et salle de bain), il n'ont pas refait le salon, le couloir d entrée, les toilettes et un autre couloir plus les grands placards qui n ont pas de portes ainsi que certaines pièces (chambre salon). rnEn sachant qu'a l'entrée de mon appartement actuel aucun travaux ni de rafraîchissement n'a était effectué a la sortie de l'ancien locataire (qui peux me confirmé cela par écrit). rnDe plus on me dit que c'est un échange mais l'appartement est vide!Et aussi on me dit que je ne dois pas tenir compte de mon état des lieux que je dois refaire l'appartement a neuf!!!rnQuel sont mes droits ?Dois je rentré dans un appartement ou il reste des travaux à faire et laisser derrière moi un appartement habitable de suite?J'ai le droit de demandé a que tout le futur appartement soit refait? rnrnmerci a tous ceux qui pourront m'aider.(et aux autres aussi)

Par **Lag0**, le **23/08/2018** à **13:08**

Bonjour,rnUn "échange d'appartement", cela ne veut rien dire légalement. Vous quittez un appartement et vous emménagez dans un autre, c'est tout.rnLe départ de votre logement actuel doit donc être traité comme n'importe quel départ et la prise du nouveau logement idem.rnVous devez donc rendre votre logement actuel dans un état similaire à celui dans lequel vous l'avez reçu, voir l'état des lieux d'entrée.rnEt surtout, exigez un état des lieux

d'entrée pour le nouveau logement...

Par **cjax**, le **23/08/2018** à **15:53**

Lag0 merci pour ta réponse en espérant que ça ne soit pas un obstacle pour l'obtention de l'appartement